

Titre du poste :

Responsable du secteur récréatif en cheerleading et camps de jour



Mission principale :

Promouvoir le cheerleading comme un sport accessible, sécuritaire et amusant, où chaque participant peut s'épanouir, développer son esprit sportif et découvrir les bienfaits de ce sport, en développant le programme récréatif et les camps de jours adaptés à tous.

Responsabilités :

- **Développement et promotion du secteur récréatif :**
 - Concevoir des programmes de cheerleading récréatif qui favorisent l'inclusion, le plaisir et la sécurité.
 - Collaborer avec les entraîneurs et les partenaires pour faire connaître le cheerleading auprès du grand public.
 - Mettre en place des stratégies pour attirer de nouveaux participants.
- **Planification et animation des camps de jour :**
 - Élaborer le contenu des camps de jour en cheerleading (activités, horaires, objectifs).
 - Encadrer les animateurs et assurer le bon déroulement des activités.
 - Veiller à la sécurité physique et émotionnelle des enfants.
- **Organisation des sessions récréatives :**
 - Planifier les sessions hebdomadaires ou saisonnières (automne, hiver, printemps, été).
 - Assurer la qualité des séances en proposant des activités variées et adaptées à l'âge et au niveau des participants.
 - Évaluer les besoins et les retours des familles pour améliorer continuellement les programmes.
- **Encadrement et leadership :**
 - Former et soutenir les entraîneurs et animateurs du secteur récréatif.
 - Créer un environnement positif et motivant pour les jeunes athlètes.

- Assurer le respect des normes de sécurité et des valeurs sportives.

Profil recherché :

- Être majeur(e).
- Expérience en cheerleading ou dans un sport similaire.
- Compétences en animation et en gestion de groupes d'enfants.
- Sens de l'organisation, créativité et capacité à travailler en équipe.
- Formation en premiers soins (un atout).
- Formation technique en cheerleading (un atout).
- Vérification des antécédents judiciaires lors de l'entrée en poste.

Conditions :

- Poste à temps partiel et temps plein pendant les vacances scolaires (une semaine en mars et les mois de juillet et août).
- Disponibilité pour travailler les soirs et fins de semaine lors des sessions ou événements spéciaux.
- Taux horaire à discuter.